
Présidence : Arménie

425ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 30 juin 2004

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 10

2. Présidence : M. J. Tabibian

3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Ratification de l'Accord d'adaptation du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe par la Douma d'Etat russe le 25 juin 2004 : Fédération de Russie, Biélorussie, Kazakhstan

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

a) *Les forces allemandes en mutation* : Exposé présenté par le Brigadier-général Langheld du Ministère allemand de la défense : Présidence, Allemagne, Finlande, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suisse, Autriche, Fédération de Russie, Pays-Bas, Suède, Italie

b) *Aspects transdimensionnels de la sécurité* : Exposé du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE : Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/149/04 Restr.), Fédération de Russie, France, Suisse, Finlande, Slovénie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Atelier sur la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, tenu au Guatemala du 31 mai au 4 juin 2004* : Espagne (FSC.DEL/262/04 Restr.)

- b) *Contribution du Forum à la Conférence d'examen des questions de sécurité 2004* : Fédération de Russie (Annexe), Président du Groupe informel des Amis sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité 2004 (Pays-Bas), Slovaquie, Présidence, Autriche
- c) *Visite d'inspection effectuée en vertu du Document de Vienne 1999* : Finlande
- d) *Réseau de communications de l'OSCE* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- e) *Questions de protocole* : Pays-Bas, Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 7 juillet 2004 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/431

30 juin 2004

Annexe

FRANÇAIS

Original : RUSSE

425ème séance plénière

FSC Journal No 431, point 3 b) de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA FEDERATION DE RUSSIE

La délégation de la Fédération de Russie déplore que le Forum pour la coopération en matière de sécurité n'ait pu apporter sa contribution aux préparatifs de la deuxième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Cela s'explique par la position du Président en exercice de l'OSCE en vertu de laquelle l'examen de toutes les questions relatives aux préparatifs de la deuxième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité relève de la compétence exclusive du « Groupe des Amis » du Conseil permanent de l'OSCE. Cette approche est contraire à la fois à la décision prise à la réunion du Conseil ministériel de Porto concernant la contribution du Forum pour la coopération en matière de sécurité aux préparatifs de la Conférence d'examen des questions de sécurité et au mandat du Forum même. Ces actes de la Présidence bulgare sont, selon nous, illégaux et inadmissibles.

La délégation russe rappelle qu'il est nécessaire de respecter strictement les décisions de l'OSCE, y compris la décision de la réunion du Conseil ministériel de Bucarest relative à l'interaction entre le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité dans laquelle le statut particulier du Forum est confirmé.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.